



Protocole de gestion des commotions cérébrales sur le terrain pour les compétitions organisées par la FFBB

Thématique : Compétitions & Vivre Ensemble

Destinataires : Clubs de Championnats de France
Copies : Ligues Régionales, Comités Départementaux

Nombre de pièces jointes : 3

Information

Echéance de réponse :

Lors du Comité Directeur du 13 octobre 2019, il a été validé la mise en place d'un protocole de gestion pour détecter la survenance d'une commotion cérébrale d'un joueur lors d'une rencontre pour les compétitions Haut Niveau et Championnats de France organisées par la FFBB (Saison 2019-2020).

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes de ce protocole :

Etape 1

L'arbitre arrêtera systématiquement le jeu si le joueur :

- a reçu :
 - o un impact violent sur le crâne
 - o ou un impact violent provoquant une chute.
- et/ou présente :
 - o une difficulté à se relever à la suite d'une chute
 - o ou une instabilité ou des troubles de l'équilibre une fois relevé

Etape 2

En cas de signes de gravité : perte de connaissance, vomissements ou convulsions le joueur concerné doit immédiatement être sorti du terrain de façon définitive.

Etape 3

Dans les autres cas que l'étape 2, l'arbitre déclenchera le protocole commotion.

A ce titre, l'arbitre sollicitera l'intervention de l'entraîneur du joueur, accompagné le cas échéant du médecin de l'équipe club, l'invitant à la pratique du score de Maddocks auprès du joueur.

Le score de Maddocks modifié (version FFBB)

1. Dans quelle salle sommes-nous ?
2. Dans quel quart - temps sommes-nous ?
3. Est-ce que tu étais en attaque ou en défense ?
4. Contre quelle équipe as-tu joué le dernier match ?
5. Ton équipe a-t-elle gagnée le dernier match ?

Si le joueur n'est pas en mesure de répondre à l'une des 5 questions du score de Maddocks, l'arbitre conseillera très fortement à l'entraîneur de faire sortir le joueur pour suspicion de commotion cérébrale.

Le retour sur le terrain du joueur concerné relèvera de la seule décision de l'équipe du joueur (entraîneur ou dirigeant ou médecin).

Etape 4

Dans tous les cas, l'arbitre fait acter le « protocole commotion », identifiant le joueur concerné, et son horaire par la table de marque sur la feuille de marque, tout en précisant l'heure précise du retour éventuel du joueur sur le terrain.

Etape 5

L'entraîneur prendra connaissance à l'issue du match de l'annotation du protocole commotion cérébrale sur la feuille de marque et la signera.

Un rapport circonstancié devra obligatoirement être établi par le 1er arbitre et transmis uniquement à la COMED à l'adresse medicale@ffbb.com.

Le club devra transmettre au joueur concerné la fiche « que faire après une commotion cérébrale » (Consignes - voir pièce jointe).

Contact :

Tél. : 01 53 94 25 37

E-mail : medicale@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bernard DANDEL Président de la COMED	Sébastien DIOT Directeur des Pôles : Jeunesse et Territoires - Compétitions et Vivre Ensemble	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2019-10-13 5-COMED Note Protocole de gestion des commotions cérébrales sur le terrain pour les compétitions organisées par la FFBB - VFIN	